

Pour des entreprises de transports publics fortes – des règles claires en cas d'externalisation

La concurrence émergente dans les transports publics ainsi que la pression des commanditaires Confédération et cantons pour des prestations de transport moins chères semblent obliger les entreprises de transport (ET) d'externaliser de plus en plus de tâches à des tiers. D'une part, il s'agit de mandats de construction ou de maintenance des infrastructures ferroviaires ou de travaux de nettoyage des bâtiments ou véhicules. Désormais, des travaux d'atelier pour la maintenance du matériel roulant sont aussi en concurrence. D'autre part, des tâches administratives et des tâches de projet dans le cadre de processus numériques subissent la pression de plateformes à qui on peut transférer des tâches. On notera que les ET sont toujours perçues comme responsables par la population, lorsque des tâches sont exécutées par des tiers.

transfair est fondamentalement opposé aux externalisations quelles qu'elles soient, si elles entraînent une suppression d'emplois au sein de l'entreprise ou du département. En attribuant des mandats à des tiers de manière inconsidérée, les ET courent le risque d'économiser au mauvais endroit, sur les aspects importants que sont la sécurité, la qualité et les connaissances techniques et de gestion. Elles courent le risque d'entrer dans des dépendances dangereuses et notamment de faire assumer les conséquences au personnel. C'est pourquoi transfair considère que les ET, les propriétaires et les milieux politiques doivent agir et décide de poser les revendications suivantes :

- Evaluer les externalisations de façon critique, particulièrement si elles sont liées à une suppression d'emplois.
- Devoir d'intervention plus fort auprès de filiales, partenaires, tiers, prestataires et start-ups en matière de négociation de conditions de travail/assujettissement rapide à une CCT.
- Examiner les rapports de participation des entreprises tierces pour éviter une dépendance involontaire de leurs propriétaires.
- Utiliser les fonds publics d'abord pour les ET en Suisse. En cas d'attribution à l'étranger faire venir le savoir-faire et la fourniture des services en Suisse.
- Former et perfectionner les collaborateurs pour renforcer et obtenir le know-how.
- Définir une norme pour le rapport entre prestations propres et prestations externalisées, également pour le temps de travail et les services de piquet.
- Les collaborateurs temporaires couvrent des pics de travail et ne sont pas destinés à être employés en permanence, pendant des années. Objectif : contrats à durée indéterminée aux ET.
- Les ET ne doivent pas soutenir les formes de travail précaires, il convient de fixer des règles communes par rapport à la gestion des nouvelles formes de travail (p.ex. plateformes).
- « Internaliser » de nouvelles tâches et développer du savoir-faire, p.ex. en créant de nouveaux champs d'activité dans les ET, par le biais de nouvelles prestations de mobilité.
- Ouvrir de nouvelles perspectives grâce à des innovations dans le domaine des nouveaux services de mobilité auprès des ET.
- Systématiquement impliquer les partenaires sociaux lors d'internalisations et d'externalisations pour offrir les meilleures conditions possibles aux collaborateurs.